



Barème de l'impôt sur la fortune en vigueur à partir de la période fiscale 2021

Etat au 01.01.2024

Taux selon la grandeur de la fortune imposable *	Taux ‰
Pour les 50'000 premiers francs	0.50 ‰
Pour la tranche de fortune comprise entre 50'001.- et 100'000.-	1.10 ‰
Pour la tranche de fortune comprise entre 100'001.- et 200'000.-	1.80 ‰
Pour la tranche de fortune comprise entre 200'001.- et 400'000.-	2.50 ‰
Pour la tranche de fortune comprise entre 400'001.- et 700'000.-	3.10 ‰
Pour la tranche de fortune comprise entre 700'001.- et 1'000'000.-	3.50 ‰
Pour la tranche de fortune comprise entre 1'000'001. et 1'200'000.-	3.70 ‰
Pour les montants supérieurs à 1'200'001.-	2.90 ‰

* Les fractions de fortune sont arrondies au millier inférieur.